Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 18 (1938)

Heft: 10

Register: Agenda fiscal: tableau des déclarations à souscrire en janvier 1939

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AGENDA FISCAL

Tableau des déclarations à souscrire en Janvier 1939

DATE	nature des déclarations ou formalités	SERVICE COMPÉTENT
Du l ^{er} au 10	Versement des cotisations du quatrième trimestre 1938 et dépôt des feuillets individuels des assurés avec un bordereau récapitulatif (for- malités identiques pour les salariés âgés de plus de 60 ans). Versement des cotisations des salariés congédiés ou partis au cours du mois de décembre et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Service des Assurances Sociales
Du l ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 salariés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Paiement des cotisations de décembre par le versement des cotisations du quatrième trimestre 1938.	Service des Assurances Sociales
Du l ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel. Paiement de cet acompte.	Service des Assurances Sociales
Du l ^{er} au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profes- sion de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Bureau de l'Enregistrement
Du l ^{er} au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contribu tions Indirectes. Bu reau du Chif. d'A
Du l ^{er} au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés. dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location	Perception
Du l ^{er} au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débi- rentiers, etc., du montant de l'impôt retenu au cours du mois précé- dent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commer- ciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du l ^{er} au 15	Déclaration des pensionnés de guerre et accidentés du travail occupés au cours de 1938 (concerne les entreprises industrielles et commer- ciales occupant plus de 10 salariés âgés de plus de 18 ans et les exploi- tations agricoles et forestières en employant plus de 15).	Préfet (A Paris, Offic départemental de placement).
Du l ^{er} au 15	Déclaration des voitures, chevaux, mules et mulets et des chiens. Il n'y a pas lieu de souscrire cette déclaration lorsque aucun changement n'est intervenu depuis la dernière déclaration.	Mairie

⁽¹⁾ Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

	DA	ATE		nature des déclarations ou formalités	SERVICE COMPÉTENT
Du I	0 au	15		Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc.)	Recette de l'Enregistrement
Du le	^{er} au	20		Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en décembre par : 1º Les Compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transports ; 2º Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles ; 3º Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de
Du le	^{er} au	20	•	Déclaration trimestrielle pour la liquidation des taxes dues par les socié- tés (timbre transmission, transfert, impôt sur le revenu; intérêts d'emprunts et obligation dividendes; intérêts de parts, prime de remboursement, rénumérations des administrateurs).	Recette de
Du le	er au	30		Déclaration relative à la taxe annuelle sur les bénéfices non distribués par les sociétés par actions et les sociétés à responsabilité limitée ayant pris en décembre la décision approuvant les comptes de l'exercice clos en 1937 et fixant la répartition des bénéfices.	
Du le	r au	25		Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits ou paiement des acomptes provisionnels.	tions Indirectes (à Pa
Du le	er au	31		Déclaration des instruments de musique à claviers, des domestiques, précepteurs, préceptrices et gouvernantes. (Il est inutile de souscrire cette déclaration, s'il n'y a pas eu de changement depuis la dernière déclaration.)	Mairie
Du le	er au	31		Déclaration en vue de l'établissement de la taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion.	Mairie
Du le	er au	31		Déclaration des employeurs et chefs d'entreprise. Déclaration des débirentiers.	Contrôleur des Contri butions directes.
Du le	er au	31		Paiement de la fraction mensuelle échue des impôts directs mis en recouvrement pendant l'année courante.	Recette Perception
Du 25	5 au	31		Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc.).	Recette de l'Enregistrement
Du le	^{er} au	31		Versement des sommes, coupons, titres et toutes valeurs atteints pa´la prescription.	Recette de l'Enregistrement

Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision.